



# INFOS-RETRAITÉS

## VENDEE

Janvier 2020

### ÉDITORIAL

par Alain Viaud

## Pour une nouvelle décennie de changement

Votre syndicat des retraités de Vendée vous souhaite la meilleure année pour vous et pour vos proches. Une année en bonne santé pour accomplir vos projets, vous offrir les « cadeaux de vie » que vous désirez et continuer à vous engager dans votre environnement immédiat et au-delà...pour un monde meilleur et plus juste.

Pour le syndicat UTR de Vendée, après avoir réussi son congrès en 2019 et avoir dépassé les cinq-cents adhérents, nous souhaitons une nouvelle année de renforcement, de développement et d'actions au service de tous les adhérents et de tous les retraité(e)s de Vendée.

Pour la CFDT, l'actualité (bien présente dans les pages de ce journal) nous montre la responsabilité qui est la nôtre désormais, en tant que premier syndicat de

ce pays. Quelque soit l'issue du débat en cours, ce que nous devons nous souhaiter, c'est de continuer à porter la volonté de construire le changement, les adaptations souhaitables, les transformations nécessaires au service des salarié(e)s de ce pays. Continuer à porter haut et fort les projets de justice sociale et de solidarité.

Au-delà et pour cette nouvelle décennie, souhaitons-nous la capacité de bâtir, avec d'autres, le syndicalisme du 21<sup>ème</sup> siècle. Cela ne peut pas se faire en faisant du surplace. La créativité collective de toute la CFDT, l'élaboration collective des transformations nécessaires, les réalisations

concrètes avec nos partenaires du pacte « pour donner à chacun le pouvoir de vivre » devront se développer. Nous pourrons ainsi apporter notre contribution à l'adaptation nécessaire de notre pays. Une contribution constructive pour l'établissement des nouvelles solidarités adaptées aux nouvelles exigences d'un nouveau salariat.

Bonne année à toutes et à tous

## SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Retraites : retour à l'essentiel

Page 3 : Le CDCA

Page 4 : Municipales : interpellons les candidats

Page 5 : Avancée en âge : une journée réussie

Page 6 : ULR Montaigu

Page 7 : Mutuelle, ULR Fontenay-le-Comte

Page 8 : Agenda, Lire, voir, entendre

# Retraites : retour à l'essentiel

A l'heure où s'écrit cet article, difficile de prétendre clarifier une situation, là où de nombreux acteurs ont plus intérêt à brouiller les cartes qu'à penser à l'intérêt général. Les français sont baladés de « fausses nouvelles » en « jeux d'acteurs » et des objectifs initiaux essentiels sont sacrifiés sur l'autel des intérêts particuliers ou (et) des combats politiques.

Essayons-nous cependant à voir plus clair.

La réforme voulue était initialement partagée par une bonne majorité de français. Pour les militants CFDT c'était même, enfin, un début de concrétisation d'une vieille revendication de réforme systémique des régimes de retraite pour assurer à terme la solidité du régime par répartition. Cette réforme était habillée de mots qui nous parlent, portant des projets solidaires comme l'universalité et la justice sociale. Qu'est-ce donc qui a « merdé » ? (pour reprendre l'expression d'un camarade).

D'abord le front des opposants... systémiques!!! Pour défendre des intérêts particuliers, en bons connaisseurs de la dialectique, ils se parent de la défense de... l'intérêt général!!!

## Exemple...

« Tout le monde va y perdre »... Comment expliquer cela alors que cette réforme s'effectue à somme nulle et que personne n'a parlé de baisses de cotisations à redistribuer!!! Il



n'est pas nécessaire d'être mathématicien pour débusquer l'arnaque. En fait, de nombreuses catégories de français vont voir leurs situations s'améliorer :

- les petites pensions fixées à 1 000 euros dans un premier temps, bientôt à 85% du SMIC et demain, nous l'espérons à la CFDT, à 100% du SMIC.
- les carrières multiples (aujourd'hui un tiers des retraités, demain une majorité).
- la précarité des jeunes non intégrée aujourd'hui dans le calcul de leur retraite, les agriculteurs, les femmes... Sans oublier, ce que nous revendiquons depuis si longtemps, la reconnaissance de la pénibilité, qui n'est pas un coup de canif à l'universalité mais la reconnaissance d'une injustice sociale sur l'espérance de vie quand on a exercé longtemps une activité pénible.

Alors oui, certaines injustices vont être rectifiées et les français ne s'y trompent pas d'où leur accord profond et

majoritaire sur la fin des régimes spéciaux même si chacun s'accorde pour donner le temps aux catégories concernées d'aller d'un système à l'autre.

Alors d'où vient l'inquiétude ?

Passons sur les faux calculs répandus sur les réseaux sociaux, réalisés par ceux qui veulent prouver que « tout le monde doit y perdre »

Passons sur l'argument destiné à bouleverser les chaumières : « on ne se bat pas pour nous, mais pour l'avenir de nos enfants ». Sauf à destiner son fils à une carrière complète à la SNCF ou à la RATP, ces « beaux parleurs » se trompent. Les jeunes aujourd'hui perdent de nombreux trimestres à galérer de petits boulots en petits boulots sans prise en compte pour la retraite. Et plus tard leurs carrières multiples qui concernent la grande majorité des jeunes, multipliera les vingt-cinq meilleures annuités à prendre en compte, ce qui conduit dans l'actuel système à de fortes baisses de pension.

Passons sur le bannissement du système par points créé par les mêmes syndicats et qui a montré son efficacité... et sa gestion équilibrée avec le régime AGIRC-ARCCO.



Passons sur le risque que l'on ferait courir au régime par répartition. Il est mis en avant, au passage, par des syndicats qui ont créé le premier régime français

de capitalisation avec « La Préfon » mise en place pour les fonctionnaires. Mais surtout, le système universel est évidemment avec son assiette élargie une plus grande assurance pour la consolidation de la répartition dès lors que l'on a obtenu les garanties nécessaires sur le système de gouvernance.

Alors soyons clairs.

Les tergiversations du gouvernement ont évidemment troublé et... inquiété. On ne saura jamais quel bras de fer interne a présidé à la bêtise de l'âge pivot et de son fameux malus. La réforme n'a pas été défendue sur le front de la justice sociale comme elle aurait dû l'être. Il est temps de se rattraper. Rendez-vous est pris pour ce début janvier.

La CFDT qui s'est tant battue pour les carrières longues et la reconnaissance de la pénibilité ne peut accepter une mesure, « l'âge pivot » qui frapperait d'abord celles et ceux

qui ont une espérance de vie raccourcie du fait de leur carrière.

Le procès sous-entendu de notre prétendue irresponsabilité pour garantir l'équilibre du système est un véritable scandale quand on mesure les preuves maintes et maintes fois apportées du contraire. Voir par exemple, notre signature courageuse pour maintenir une gestion saine du régime ARCCO-AGIRC.

Alors nous n'abandonnerons jamais un projet de justice sociale qui laisserait sur la route tant et tant de femmes et d'hommes aujourd'hui défavorisés. Nous ne céderons pas

non plus sur des remises en cause de ces progrès et de ces nouvelles solidarités au nom d'exigences paramétriques qui n'ont pas lieu d'être dans ce projet de réforme et qui devront évidemment être traitées dans le cadre de la gouvernance établie du nouveau système et des garanties introduites sur l'évolution de la valeur du point.

**Cet article a été écrit début janvier. S'il reste fidèle aux valeurs et revendications de la CFDT, il ne préjuge pas des négociations en cours, du futur projet de loi et de l'avenir du mouvement social en cours.**

## CDCA : toujours peu d'avancées pour son bon fonctionnement

**Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ne va toujours pas plus vite...**

Après avoir été un des derniers conseils départementaux à avoir mis en place cette instance voulue par la loi de décembre 2015, celui de la Vendée s'en tient au strict minimum en matière

de concertation. Seulement deux réunions en 2019 et pas une seule commission spécialisée mise en place.

On voit bien que le Conseil Départemental de la Vendée fait peu de cas de la concertation avec les représentants légitimes des personnes âgées et des personnes handicapées.

La CFDT, si elle a obtenu un poste de vice-président pour la formation personnes âgées (Jacques Pezard) a formulé des demandes de commissions sur trois points :

- Le reste à charge des personnes à domicile et accueillies en EHPAD ;
- Les transports et déplacements ;
- L'aménagement de l'habitat. A noter que ces deux derniers points pourraient être transversaux avec la formation personnes handicapées

Nous allons reformuler ces demandes en ce début 2020 pour aboutir vraiment à un travail efficace.

Les avis donnés sur les différents rapports qui doivent être soumis au CDCA semblent être pure formalité pour le conseil départemental, car remis tardivement



ce qui ne permet pas une étude attentive des documents.

Le rapport d'activité 2017-2018 du CDCA à destination de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (qui finance les actions du Département), est très évocateur car à la plupart des items du questionnaire, il est répondu NON.

L'UTR-CFDT Vendée compte bien interpellier la Caisse Nationale pour signaler ces anomalies de fonctionnement.

Quant aux actions pour la prévention de la perte d'autonomie, la CFDT demandera une évaluation rigoureuse pour que les subventions accordées par la conférence des financeurs atteignent bien leur but.

Le schéma départemental pour l'autonomie évoque le réel besoin de bien accompagner les personnes âgées à domicile, il faudra donc développer les services dédiés en favorisant et en reconnaissant les emplois dédiés aux personnes concernées.

L'UTR travaille aussi au sein d'un groupe de travail avec les syndicats santé-sociaux et Interco sur les EHPAD suite à l'action de début 2019 qui dénonçait les mauvaises conditions de travail dans les établissements.

L'UTR-CFDT restera attentive à ce que les moyens dédiés aux personnes âgées correspondent bien aux besoins et à l'évolution prévue de 2,30% en moyenne par an des personnes de plus de 60 ans sur le département (3% pour les plus de 75 ans).

# Municipales : interpellons les candidats

## Élections municipales, participez, interpellez les candidats et, bien sûr, votez !

Les 15 et 22 mars vous aurez à élire vos représentants locaux. Pour les français, c'est la deuxième élection la plus importante après la présidentielle. Pour nous, adhérents et militants CFDT, acteurs de la société, c'est aussi l'occasion d'interpeller les candidats, de participer au débat démocratique et public.

Nous avons un « cahier des charges » issu de nos orientations et de nos analyses. C'est le moment de chercher des réponses adaptées à chaque réalité locale.

Voici quelques questions que vous pourriez poser. Vous pouvez contacter votre union locale de retraités. Chaque union, en effet, travaille à l'enrichissement des questions que nous nous posons dans votre environnement proche.

### Maintien à domicile :

Quelles politiques développées pour permettre aux personnes âgées de se maintenir le plus longtemps possible dans leur domicile ?

Quel développement des aides à domicile ?

Quelles aides complémentaires pour adapter les logements, interventions pour diminuer les passoires énergétiques ?

Quelle politique de transports solidaires, livraisons à domicile ?

Quelle politique de services de proximité ? De services publics de proximité ? Projets d'installation de maisons de service publics, moyens de transports pour y accéder...

### Perte d'autonomie :

Quels projets d'équipements notamment intermédiaires entre le maintien à domicile et l'EHPAD ? Seront-ils accessibles financièrement ?

Quels moyens renforcés pour les établissements existants ?

Quelles représentations des usagers ? Ouverture à des CVS extérieurs à l'établissement ?

### Santé :

Quels moyens sont préconisés pour assurer une couverture médicale correcte de proximité ?

Moyens d'installation pour les médecins mais aussi pour les professions paramédicales ?

Maisons de santé ?

Moyens pris pour limiter drastiquement les dépassements d'honoraires ?

Moyens pour limiter l'angoisse des personnes au regard de la maladie ? Prévention ? Education aux premiers secours ? Communication, etc...

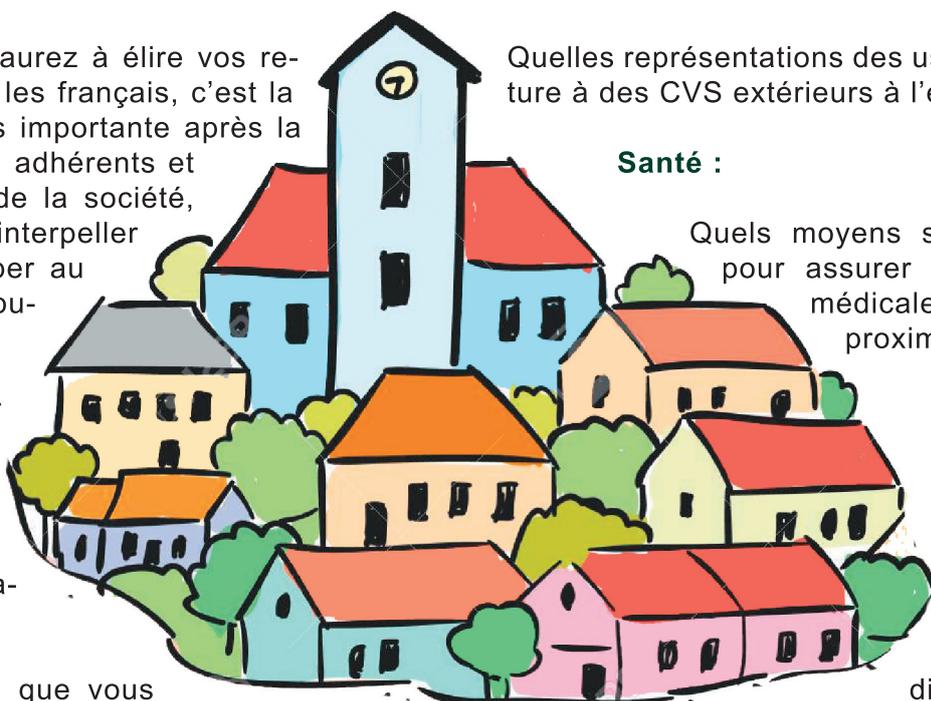
### Exclusion informatique :

Les personnes qui se sentent « techno-exclues » ou frappées « d'illectronisme » sont nombreuses chez les personnes âgées. Quels moyens d'éducation publique sont développés pour les sortir de cette exclusion ?

Y a-t-il des incitations, achats d'occasion, pour aider à l'équipement informatique ?

Quels secours pour celles et ceux qui de toutes façons resteront hors de l'informatique pour des problèmes d'autonomie (exemple DMLA) ?

Cette liste de questions n'est pas exhaustive, bien sûr. Il y a, par exemple, toutes les politiques sociales des mairies, les incitations à la pratique sportive, les aides à l'engagement associatif. Nous nous sommes limités à des préoccupations essentielles des retraités mais vous pouvez évidemment élargir votre champ d'intervention.



# Avancée en âge : une journée réussie

## 14 novembre 2019, trois interventions marquantes

Nous étions dix-huit vendéens à participer à cette journée très enrichissante qui s'est tenue à Angers.

Trois interventions suivies de débats ont ponctué la matinée.

### **Intervention de Dominique Fabre, secrétaire de l'UCR**

Elle apporte l'analyse de la CFDT sur cette problématique. Elle pointe le soutien de l'organisation au rapport Libault : pour la CFDT, l'accompagnement de la perte d'autonomie doit prendre un sens universel quelque soit l'âge. La CNSA (caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie) doit être l'outil de la prise en charge et il n'est pas besoin de créer une nouvelle caisse de la sécu (5<sup>ème</sup> risque).

Dominique Fabre souligne que les préoccupations de la CFDT ne se limitent pas à la seule problématique budgétaire. La prise en charge de la perte d'autonomie requiert une nécessaire valorisation des professionnels agissant sur ce secteur. Elle nécessite de lutter contre les inégalités territoriales, une reconnaissance de la place des aidants, de nombreux efforts de prévention, une action de coordination des intervenants à domicile, le respect de la personne quelque soit l'âge, le libre choix de sa fin de vie.

Sur le maintien à domicile, elle souligne les limites de cette solution souhaitée par 83% des personnes et familles concernées et insiste sur l'offre diversifiée :

- Pour l'aide à domicile, permettre le turnover, créer des parcours qualifiants, s'appuyer sur la CNSA pour harmoniser les allocations et les moyens dédiés ;
- Réhabiliter les EPHAD et offrir des alternatives collectives comme les maisons séjour-appartement ;
- Soutenir les aidants (1 aidant sur 2 part avant l'aidé).

L'intervention se termine sur le besoin de financement estimé à quinze milliards d'ici 2024. La CFDT est d'accord sur le basculement de la CRDS (sept milliards) préconisé par le rapport Libault. Elle est contre une 2<sup>ème</sup> journée de solidarité. Elle est favorable à un transfert sur les successions même si ce n'est pas populaire. Elle souhaite un financement mutualisé majoritairement public, et préconise de réduire au maximum le recours à l'assuranciel porteur d'inégalités.

### **Intervention d'Elisabeth Artaud du Gérontopole des Pays de la Loire**

Madame Artaud présente leur étude sur le vieillissement et l'habitat, une étude réalisée au niveau intercommunal

pour une mise en œuvre opérationnelle. Le défi majeur est préventif : amélioration de l'habitat, services à la personne, mobilité, participation et lien social. Mme Artaud souligne que 90% des plus de 75 ans vivent à domicile et que 83% des personnes de plus de 80 ans ne sont pas dépendantes ! L'étude distingue cinq profils géographiques différents (rural, urbain, périurbain, hinterland et littoral) qui nécessitent des actions adaptées à chaque situation (exemple : concentration de personnes âgées sur le littoral, souvent déracinées). D'une manière générale, elle constate une trop faible anticipation des conséquences du vieillissement. L'étude préconise des expérimentations et leurs mutualisations, des aménagements de l'habitat avec l'aide de l'ANAH, des formes d'habitat intermédiaire, des référentiels communs pour les bailleurs sociaux, etc...

*Si nos lecteurs veulent en savoir plus sur cette étude passionnante, ils peuvent consulter le site du gérontopole :*  
[www.gerontopole.paysdelaloire.fr](http://www.gerontopole.paysdelaloire.fr)

### **Intervention de Monique Boutrand, rapporteuse du CESE sur la loi ASV**

Elle combat d'abord des idées reçues : la masse des personnes âgées vont bien ! Le vieillissement n'est pas un problème de santé mais un problème de société (trente ans d'espérance de vie en moyenne = un projet de vie pour chacun) ; 50% du bénévolat est assuré par les 50/75 ans pour... 1,3 million d'équivalents temps plein.

Il faut passer d'une politique de santé à une politique d'autonomie. 10% des seize millions de retraités à l'APA, peut-on avoir une politique pour les quinze millions restants ? Et, au-delà, penser intergénérationnel, citoyenneté globale, sortir de la question de l'âge pour s'ouvrir au traitement global des personnes fragilisées.

Se servir des exemples étrangers : exemple, aux Pays-Bas, la mise en place de médiateurs sociaux pour coordonner les interventions, une démarche qui conduit à une meilleure prise en charge et... une économie budgétaire !

L'après-midi a été consacrée à un travail d'ateliers à partir d'expériences réalisées sur quatre thèmes : l'habitat, les mobilités et déplacements, le domaine sanitaire et social, les sports et la culture. Sur chacun de ces thèmes, des propositions sont sorties des ateliers et elles feront l'objet d'axes de travail transmis par la région pour agir localement. Notre journal vous en reparlera.

### Pension de retraite, budget autonomie, indices des prix

Une occasion de « s'engouffrer » dans des sujets du quotidien pour un moment de proximité

Sept femmes et huit hommes CFD-85 ont permis le succès de cette journée de formation à Montaigu le 14 octobre. La salle et le repas ont favorisé cet esprit d'échange et de convivialité.

« Comprendre sa pension de retraite, Budget autonomie à domicile/ehpad - son financement et les indices des prix » autant de sujets qui concernent chacun d'entre nous et que les participant(e)s ont accaparés positivement.

*Sous forme de questions-réponses voici quelques réflexions des participants :*

#### Questions :

*Qu'as tu retenu de cette journée formation (contenu) ?*

*As tu appris des choses concernant les sujets présentés ?*

*Les points à améliorer ?*

*Est-ce à la portée de toutes et tous ?*

*Le climat général entre les participants ?*



#### Réponses :

- J'ai compris un peu plus tous les différents prélèvements CSG et leurs complexités :
- la multitude des caisses de retraite complémentaire, les regroupements faits ou qui restent à faire et l'importance que ça se fasse ;
- les précisions concernant les différents taux des charges sociales et fiscales, ce qui n'apparaît pas en clair sur nos bulletins de pension.  
« les documents remis vont nous permettre de nous y reporter, ils sont très utiles ».
- Développer la valeur du point c'est ce qui change quand on a une augmentation ?
- En ce qui concerne les « ehpad » j'ai un peu plus approfondi un sujet que je connais ; La facturation des journées en Ehpad était également très intéressante.
- Ne pas aller trop vite dans les explications du matin.
- L'information concernant l'indice des prix devait être abordée en début de journée, nos neurones seraient plus réceptifs, mais quand même difficile à comprendre...
- OUI... à la portée de tous, climat super qui favorise l'échange et crée des liens ; tout le monde paraissait à l'aise ; très convivial et le nombre de participants, impeccable, échanges facilités. Avec les documents, les lire à plusieurs c'est plus intéressant et riche.
- Journée intéressante. En réponse à ce que j'attendais. A refaire sur d'autres sujets en veillant à bien sensibiliser les adhérent(e)s pour une future participation de formation. (merci aux adhérent(e)s de communiquer leurs attentes auprès de l'UTR ?)

Cette formation est une première réussie. Elle réclame d'autres rendez-vous de ce type.

# Mutuelle, vie des ULR, cotisation...

## Mutuelle : une complémentaire santé pour les adhérents CFDT et leur famille

L'adhésion à la CFDT Retraités permet de bénéficier du contrat collectif



signé entre l'UCR-CFDT et la MGEN- Solutions. La demande doit passer par l'UTR-CFDT qui gère les demandes et atteste de l'adhésion du souscripteur. Outre le ou la retraité(e), le conjoint et les enfants encore à charge peuvent en bénéficier.

Un contrat collectif propose souvent des conditions meilleures qu'un contrat individuel. Il n'y a pas de limite d'âge ni de délai de carence. La prise en charge est immédiate. Pas d'augmentation en avançant en âge ni d'exclusion en cas d'aggravation de la santé.

**Important : pour 2020, vous pourrez résilier votre contrat actuel à n'importe quel moment, comme les autres contrats d'assurance. Renseignements et bulletins d'adhésion auprès de l'UTR.**

### Pour Info :

#### Des frais de gestion élevés pour les complémentaires

Selon les Comptes de la santé, les frais de gestion des complémentaires santé 2018 sont à peu près équivalents à ceux de l'Assurance Maladie (CPAM, CNAM, MSA), respectivement 7,5 et 7,3 milliards d'euros. Mais les complémentaires ne gèrent que 13,4 % des dépenses d'assurance maladie, contre 78,1 % pour l'Assurance Maladie. Autre information issue de ce document publié annuellement par la DREES, la part restant à la charge des ménages continue de reculer en France pour s'établir à 7,0 % en 2018, contre 7,7 % en 2016. Or, la France détient le record en la matière parmi tous les pays de l'OCDE. Il s'explique par la généralisation de la complémentaire santé en entreprise et par la montée des maladies chroniques prises en charge intégralement par l'Assurance maladie. Mouvement qui pourrait se renforcer avec la mise en oeuvre d'une offre de « reste à charge zéro » pour les prothèses dentaires, auditives et optiques.

#### Les remboursements de soins de généralistes en recul

Sur les douze derniers mois, les dépenses remboursées par le régime général sont en hausse fin juillet 2019 de 2,2 %. Tous les secteurs du soin progressent sauf les soins des généralistes (- 0,8 %). Sans doute un nouveau signe du recul du nombre de généralistes libéraux en activité. Rappelons-le, leur effectif est inférieur, aujourd'hui, à son niveau de 1996 !

## ULR Fontenay : vivre avec le numérique

Les retraités CFDT du secteur du Sud-Vendée, avaient organisé une rencontre avec l'ODDAS, l'office de développement associatif et social, de Fontenay-le-Comte le mardi matin 8 octobre 2019. Cette rencontre était ouverte à un large public et se tenait dans les locaux de l'ODDAS. Hélas seulement quatorze personnes y participaient et pourtant le sujet était particulièrement intéressant et très d'actualité.

Guillaume Droillard, responsable de la vie associative à l'ODDAS, a traité à l'aide d'un exposé projeté sur écran, les différents aspects de la fracture numérique et répondu à de nombreuses questions pratiques.

Parmi les questions abordées : comment s'adapter aux nouvelles technologies ? Les moyens proposés par l'ODDAS pour accompagner les gens dans leurs démarches.

- A quoi sert le numérique ?
- Comment s'équiper à moindre coût ?
- Utiliser un moteur de recherche comme Qwant au lieu de Google.

Il existe des logiciels gratuits qui permettent déjà de répondre aux besoins les plus courants. Comment gérer les mots de passe ? La fracture numérique n'est pas une fatalité, tout le monde peut s'en sortir, mais il faut en avoir envie.

Les questions ont été variées. L'auditoire a été très attentif. A l'issue des deux heures d'exposé et d'échanges, tout le monde était satisfait. Reste à mettre en pratique ce qui a été retenu par chacun.

## Prélèvement des cotisations

*La grande majorité des adhérents de notre UTR règle ses cotisations par prélèvement automatique sur la base d'un prélèvement par trimestre.*

*Depuis quelques temps nous avons de plus en plus de demandes pour passer à un prélèvement mensuel.*

*Il est vrai que la majorité des retraites étant versées mensuellement un prélèvement mensuel pourrait être mieux adapté.*

*Aussi, lors du conseil d'octobre dernier l'UTR a décidé, à l'unanimité, de mettre en place le prélèvement mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Ainsi, vous avez pu constater que le prélèvement du 10 janvier était divisé par 3. Vous en aurez un autre du même montant en février, mars, etc...*

## L'agenda

Quelques dates à retenir :

17 janvier 2020 : Galette de l'UTR à Mouilleron-le-Captif avec les Gils

4 juin 2020 : Sortie autour de Fontevraud et Saumur

3 septembre : Pique-nique de rentrée

## Assemblées générales des ULR et SSR

6 mars : SSR Métallurgie

9 mars : ULR Les Herbiers

23 mars : ULR Fontenay

24 mars : ULR Montaigu

28 avril : SSR Chimie-Energie

## Lire, voir, entendre...

### Deux livres bouleversants :

**De RISS, directeur de Charlie-Hebdo, « Une minute quarante neuf secondes ».**

Sur trois-cents pages, RISS de son nom initial Laurent Sourisseau (originaire du Boupère) décrit les atrocités du massacre du 7 janvier 2015, entraînant la mort de onze de ses collègues, dessinateurs ou journalistes.

Ce livre écrit à l'encre noire et acide retrace les douleurs de ce jour, mais aussi les grandes difficultés pour se reconstruire tant physiquement que psychologiquement. L'émotion ou les larmes peuvent s'enclencher à la lecture... c'est parfois utile!!!

Riss nous parle avec une grande émotion de tous ses copains disparus, dessinateurs ou « rubriqueur » occasionnel comme Bernard Maris bien connu des auditeurs de France Inter.

La lecture de ce bouquin ne peut se classer dans la rubrique « distraction », mais permet de mémoriser la période de « Nous sommes tous Charlie » et ce qu'il en reste à ce jour.

Ce 7 janvier 2020 le souvenir de ces cinq ans s'est traduit par un journal spécial et des interviews dans le JDD du 5 janvier. Autant de documents à lire et conserver.

*Livre publié par Actes Sud au prix de 21 €*

### **A l'épreuve de la violence, de Bernard Cazeneuve**

Un peu la suite logique de l'expression de Riss, l'ancien ministre de l'intérieur et grand homme d'État, Cazeneuve, retrace les événements vécus d'avril 2014 à novembre 2015.

Cette période sous la présidence Hollande a connu les pires moments de la menace djihadiste, des attentats, de Charlie, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, et bien d'autres interventions ponctuelles pour déjouer d'autres attentats.

Ce bouquin se lit en vingt-quatre heures, il nous replonge dans des moments impossibles gérés de manière très républicaine par le gouvernement Hollande.

Quant on s'intéresse à la vie quotidienne des institutions

publiques et républicaines, il est facile de mesurer combien la France est une grande nation pour les droits de l'homme et du citoyen.

*Edité par Stock, le livre se vend 20.90 € dans les librairies... surtout pas chez Amazon !*

### Trois films récents :

**Les Misérables, de Ladj Ly**, tourné à Montfermeil nous présente des situations des banlieues défavorisées, parfois désespérées. Autant d'événements qui sont, en fait, la réalité de toute notre société française. Il n'y a pas un bourgeois, pas un représentant des centres villes « huppés » seulement la vie des gosses qui pourraient être les nôtres... de Nantes à Montaigu !

Et puis quel plaisir de voir ce film dans la nouvelle salle d'Art et d'Essai à Aizenay un dimanche après midi avec une salle pleine. Bravo la culture populaire en milieu rural...

**Gloria Mundi, ce film de Robert Guédigian** se regarde avec l'accent marseillais du réalisateur, chantant comme toujours. Ça nous raconte la vie qui bascule d'un auto-entrepreneur d'UBER, son drame familial après un accident de parcours.

Drame familial de Marseille... intense et lumineux. C'est beau ça inspire le bonheur.

**Les Eblouis**, c'est une histoire familiale à partir de la passion d'une fille de la famille pour le cirque. Mais le chef de famille (interprété par Jean Pierre Daroussin) est embrigadé dans une communauté religieuse qui n'accepte pas que leur fille s'adonne à la passion du cirque considéré comme dépravant.

Il faut attendre la fin du film pour découvrir que dans la communauté il existe des « fidèles » s'adonnant à la pédophilie dont a été victime la jeune Camille artiste du cirque.

Même Ouest-France a trouvé ce film brillant... ce qui ne doit pas vous empêcher d'aller le voir sans modération.

Joseph Allain